

CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 5 – 2014

« Arrêté d'imposition 2015 et 2016 »

La commission composée de M. Paltenghi (président), de MM Bommottet, Guignard, Haymoz, Jeanbourquin, Marcoz et s'est réunie le mercredi 3 septembre à la maison de commune en présence de MM Besson et du boursier M. Tronchet. Une deuxième réunion a eu lieu le mardi 16 septembre sans la municipalité.

Lors de la première séance, M. Besson et M. Tronchet nous ont présenté le projet de préavis et répondu à nos questions. Nous les en remercions.

Notre analyse fait apparaître les points suivants :


- La forte correction du taux d'impôt appliquée pour 2014 a été décidée pour assainir les finances communales. Toutefois un bilan ne pourra pas être fait avant deux exercices, puisque que l'ensemble des facteurs, notamment les bases de calcul cantonales ne seront pas connues avant 2016.
- Même si les estimations du budget 2015 établies sont prudentes, la municipalité augure un résultat dans les chiffres rouges.
- Dans ces conditions la municipalité propose une stabilité du taux d'imposition pour deux ans, jusqu'à pouvoir tirer un bilan clair de l'opération d'assainissement.

Au vu des points relevés ci-dessus, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 5 - 2014 tel que présenté.

Le Président


Jean-Jacques Paltenghi

Le Rapporteur


Lionel Jeanbourquin